



**Schéma départemental de l'autonomie  
2025-2029**  
**en faveur des personnes âgées,  
des personnes en situation de handicap  
et de leurs aidants**

**Synthèse Facile à Lire et à Comprendre (FALC)**



# Introduction

Les mots soulignés sont expliqués à la fin du document, page 10 et 11.

Le Département de l'Aube a écrit un document sur l'autonomie pour :

- les personnes âgées
- les personnes en situation de handicap
- les aidants.

L'autonomie, c'est pouvoir faire des choses seul, au quotidien.

Ce document s'appelle : Schéma départemental de l'autonomie, en faveur des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et de leurs aidants.

L'objectif de ce document est d'améliorer la **qualité de vie** des personnes, grâce à des **actions**.

Le document a été fait avec des **représentants aubois** :







- des personnes âgées
- des personnes en situation de handicap
- le conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie qui réunit des représentants de ces personnes.
- des aidants
- des professionnels
- des partenaires comme l'agence régionale de santé (ARS).

Ce document est écrit pour 5 ans.

Il démarre en 2025 et il se termine en 2029.






## L'autonomie dans l'Aube aujourd'hui

<p>Le Département de l'Aube donne de l'argent pour l'autonomie. Cet argent sert à aider les personnes âgées et les personnes en situation de handicap à rester autonomes.</p>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• De plus en plus de <b>personnes âgées</b> vivent dans l'Aube. Beaucoup d'habitants reçoivent l'allocation personnalisée d'autonomie (<u>APA</u>).</li></ul>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Beaucoup d'<b>Aubois en situation de handicap</b> sont accompagnés par la maison départementale des personnes handicapées (<u>MDPH</u>).</li></ul>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Beaucoup de personnes de l'Aube sont des <b>aidants</b>. Un aidant est une personne qui s'occupe tous les jours d'une personne proche âgée ou en situation de handicap. Par exemple :<ul style="list-style-type: none"><li>○ sa mère</li><li>○ son enfant.</li></ul> Beaucoup d'aidants sont aussi des personnes âgées.</li></ul>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Dans l'Aube, beaucoup de <b>professionnels</b> aident les personnes âgées et les personnes en situation de handicap. Par exemple :<ul style="list-style-type: none"><li>○ des aides à domicile</li><li>○ des travailleurs médico-sociaux.</li></ul></li></ul>	
<p>Il y a 7 <b>unités autonomie</b>. Ce sont des équipes de professionnels qui accompagnent les personnes âgées et les personnes en situation de handicap. Ces unités se situent dans les Maisons des solidarités de l'Aube.</p>	



# Les principes et les défis du schéma départemental de l'autonomie





Le Département de l'Aube a formulé **6 principes qui expliquent le cadre du schéma.**

1) Accompagner les personnes âgées et les personnes en situation de handicap à <b>chaque moment</b> de leur vie.	
2) Aller <b>rencontrer</b> ces personnes, leurs aidants.	
3) Aider ces personnes à faire <b>des choix</b> , à participer aux décisions qui les concernent, à donner <b>leur avis</b> .	
4) Aider <b>le plus tôt</b> possible ces personnes à rester autonomes. Les aider afin qu'elles aillent aussi bien que possible.	
5) Encourager des <b>professionnels</b> à travailler pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap.	
6) Aider les <b>professionnels</b> et les <b>partenaires</b> à travailler ensemble.	

Dans le cadre du schéma, **il y a 5 grands défis à résoudre.**

Pour chacun de ces défis, il y a différentes actions à mener.

<p><b>Défi 1 :</b></p> <p>Aider les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et les aidants à <b>trouver facilement des informations et de l'aide.</b></p>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Apporter une aide facile à comprendre et adaptée aux besoins de chaque personne.</li></ul>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Rendre les démarches plus rapides, plus simples pour recevoir une aide.</li></ul>	





<p><b>Défi 2 :</b></p> <p>Aider les personnes âgées et les personnes en situation de handicap à <b>vivre une vie qui leur convient.</b></p> <p>Les aider à <b>faire partie de la société.</b></p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aider les services et les associations qui agissent pour que les personnes ne soient pas seules.</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aider le plus tôt possible les personnes à rester autonomes, à continuer à faire des choses.</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aider les enfants en situation de handicap à : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ aller à l'école</li> <li>○ faire des activités.</li> </ul> </li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aider les personnes en situation de handicap à : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ apprendre un métier</li> <li>○ trouver un travail en milieu ordinaire ou en milieu protégé</li> <li>○ garder leur travail.</li> </ul> </li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aider les personnes âgées et les personnes en situation de handicap à : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ faire du sport</li> <li>○ faire des activités culturelles</li> <li>○ faire du tourisme dans l'Aube.</li> </ul> </li> </ul> <p>Rendre les lieux et les équipements accessibles.</p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aider les personnes à faire des choix, à participer aux décisions qui les concernent.</li> </ul>	

### Défi 3 :

**Soutenir les personnes qui aident un proche** et veiller à ce qu'elles ne se fatiguent pas trop.



- Le Département veut :
  - améliorer l'accompagnement des aidants.
  - reconnaître leur rôle.
  
- Renforcer les services qui soutiennent les aidants.  
Faciliter l'accès à ces aides.

<p><b>Défi 4 :</b></p> <p>Mieux accompagner les personnes âgées et les personnes en situation de handicap <b>aux différentes étapes de leur vie.</b></p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Permettre aux professionnels d'échanger, pour mieux travailler ensemble au service des personnes.</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer les outils des professionnels pour mieux accompagner les personnes à chaque étape de leur vie.</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aider rapidement les personnes en cas d'urgence, en lien avec les soignants.</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître les personnes en difficulté, pour aller à leur rencontre.</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Permettre aux personnes isolées de se déplacer plus facilement : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ dans les commerces et services près de chez eux</li> <li>○ dans les établissements</li> <li>○ dans les lieux de soutien aux aidants.</li> </ul> </li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aider les personnes âgées ou en situation de handicap à adapter leur logement, pour vivre mieux chez elles.</li> </ul> <p>Adapter le logement, c'est par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ installer une aide technique</li> <li>○ améliorer la salle de bain.</li> </ul>	

## Défi 5 :

**Améliorer l'offre d'accompagnement et d'accueil** dédiée aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap.



- Le Département veut renouveler le document qui organise l'aide et le soin au domicile des personnes.



- Renforcer les équipes de professionnels qui aident les personnes à leur domicile.



- Assurer une bonne qualité de service à domicile, partout dans l'Aube.

- Soutenir la qualité de service des établissements qui accueillent des personnes.

- Adapter l'offre d'accompagnement et d'accueil aux besoins des personnes.

Renforcer cette offre.



- Proposer plus de types de logements, en complément du domicile et des établissements.

L'objectif est de permettre à chaque personne de choisir son lieu de vie, en fonction de ses besoins.

En particulier, développer l'habitat inclusif.

L'habitat inclusif est un logement partagé avec d'autres habitants.

Les habitants ont aussi leur espace de vie individuel.



## Explication des mots soulignés

Le Département décide et organise des aides.

Il s'occupe par exemple :

- des personnes âgées
- des personnes en situation de handicap
- des aides à domicile
- des collègues
- des routes.

L'autonomie : c'est pouvoir faire des choses seul, dans la vie de tous les jours.

Par exemple :

- se laver
- s'habiller
- se déplacer

L'ARS : L'agence régionale de la santé s'occupe de tout ce qui est lié à la santé et à l'autonomie des personnes sur leur territoire.

L'APA : L'allocation personnalisée d'autonomie propose un plan d'aide pour les personnes âgées.

Un plan d'aide c'est la liste des aides dont une personne a besoin quand elle ne peut plus :

- manger seule
- s'habiller seule
- se laver seule.

Le Département finance en partie le plan d'aide.

La MDPH : La maison départementale des personnes handicapées accompagne les personnes handicapées.

Les personnes handicapées font les demandes liées à leur handicap à la MDPH du département où ils habitent.

Pour en savoir plus sur le schéma départemental de l'autonomie de l'Aube :

[https://www.aube.fr/uploads/Publication/39/353\\_204\\_SA10\\_Schema-de-l-autonomie-de-l-Aube\\_Integral\\_VF-du-12-09-2025-avec-edi.pdf](https://www.aube.fr/uploads/Publication/39/353_204_SA10_Schema-de-l-autonomie-de-l-Aube_Integral_VF-du-12-09-2025-avec-edi.pdf)

À propos de la transcription en FALC (Facile A Lire et à Comprendre) :

Ce document a été relu par un comité composé de membres de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) de la MDPH de l'Aube.

Il respecte les règles du « Facile à lire et à comprendre ».

Ces règles permettent de rendre l'information accessible à tous.

# A vos côtés

**Département de l'Aube**  
**Pôle des solidarités**  
Direction de l'Autonomie  
Cité administrative des Vassales  
BP 50770  
10026 Troyes Cedex  
—  
**Tél. : 03 25 42 48 82**  
autonomie@aub.fr  
—  
**aube.fr**